

| | |
|---|---|
| Délibération n°5 | Conseil Municipal du 23 Février 2016 |
| Service : Direction Générale des Services | Domaine de compétence : Finances/subventions |
| <p>Le mardi 23 Février deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> | |
| <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 09/02/2016</p> <p>Membres présents : 27</p> <p>Membres ayant donné pouvoir: 6</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 26/02/2016</p> </div> | <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Laurence CARON, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Martine GHEZAL, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX, Madame Martina DESCHARLES, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Angélique COUSIN, Madame Marie- Pierre HAGNERE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE,</p> <p>Absent excusé : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER ***</p> |
| <p>Objet : DETR 2016 - TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET D'ACCESSIBILITE DE L'IMMEUBLE « LA CORDERIE »</p> | |
| <p>Rapporteur :</p> | |
| <p>Synthèse de la délibération :</p> | <p>DETR 2016 : appel à projets</p> <p>TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET D'ACCESSIBILITE DE L'IMMEUBLE « LA CORDERIE »</p> |

Vu l'Article L,2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les modalités d'attribution de la DETR,

Vu les opérations éligibles au titre de la programmation 2016,

Considérant que :

le diagnostic de sécurité réalisé sur le bâtiment « La Corderie » laisse apparaître des risques majeurs liés à la non-conformité aux normes de sécurité et d'accessibilité du site,

le rapport établi par le cabinet BET IDEA chargé de la maîtrise d'œuvre, présenté et validé lors du Conseil Municipal du 16 juin 2015, fait état des aménagements à

réaliser dans le bâtiment,

il convient donc de réaliser de manière urgente et impérative les travaux dont le coût estimatif s'élève à la somme de 366 690 €uros HT, dont 24 890 €uros d'honoraires inclus,

la subvention pouvant être sollicitée dans le cadre de cette opération est de 91 672,50 €uros,

le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|----------------------------|---------------------|-----------------------------|---------------------|
| Coût des travaux : | 341 800,00 € | DETR (25%) | 91 672,50 € |
| Honoraires AMO : | 24 890,00 € | Fonds Propres..... | 275 017,50 € |
| | ----- | | ----- |
| TOTAL DEPENSES | 366 690,00 € | TOTAL RECETTES | 366 690,00 € |

Le Conseil Municipal est invité à :

1°) approuver les travaux de mise en sécurité et accessibilité de l'immeuble de la Corderie tels que repris dans le plan de financement ci-dessus ;

2°) autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum au titre de la DETR 2016 à hauteur de 91 672,50 €uros, soit 25 % du coût HT de l'opération.

Délibération adoptée avec 32 voix pour et 1 abstention.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

Le Maire

Philippe Fait

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

1. d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
2. d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20160223-del5230216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2016

